

MAIRIE D'ORGUEIL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Orqueil, le 09/04/2018 :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu à la salle des mariages le :

Vendredi 13 Avril 2018 à 20 h 30

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Le Maire, Catherine Villain

ORDRE DU JOUR :

I- DELIBERATIONS :

1°) Comptabilité :

- 1. Affectation des résultats 2017 Commune
- 2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (1259) pour 2018
- 3. Approbation du budget 2018 Commune
- 4. Affectation des résultats 2017 Assainissement
- 5. Approbation du budget 2018 Assainissement

II-REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Projet d'installation de commerçants en 2018 (C.Barthès)
- Remboursement des frais de déplacement formations du personnel (W.Authesserre)
- Groupement de commande avec la communauté de communes : Surveillance qualité de l'air intérieur accueil des enfants de moins de 6 ans ; Audits énergétiques sur les bâtiments communaux.
- PLUI : Point sur la réunion publique de Grisolles et le calendrier prévisionnel d'avancement

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (16) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, JJ. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy, C.Barthès

Absents excusés (3) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria , I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

I- DELIBERATIONS

20180401 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET COMMUNE

Budget Commune 2017 :

Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 330 784.73 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 329 545.33 €

Recettes – Dépenses : 1 344 177.01 - 1 014 631.68

Excédent de fonctionnement total à reporter : 660 330.06 €

Restes à réaliser de dépenses : 196 012.94 €

Restes à réaliser de recettes : 115 834 €

Déficit d'investissement reporté 2016 : 278 657.96 €

Excédent d'investissement 2017 : 438 277.60 €

Recettes – Dépenses : 853 320.55 - 415 042.95

Excédent d'investissement total à reporter : 159 619.64 €

Proposition :

Affectation en réserves (1068) : 85 000 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2018 : 575 330.06 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 17 voix pour :
d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme détaillé ci-dessus.

20180402 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Madame Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2018.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, les taux appliqués seront les suivants :

taxe d'habitation = 22.37%

taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %

Remarque d'Eric Constans, un taux d'actualisation est voté chaque année pour les bases de chaque taxe ce qui a pour effet d'augmenter celle-ci même sans augmentation des taux par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 17 voix pour.

20180403 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente quelques comptes : 2151 réseau de voirie : le piétonnier les chalets est à prévoir pour le passage des enfants sur leur trajet domicile-arrêt de bus.

M. Marcoux trouve que le piétonnier passant par la route Aiguillons et la rue du Bourg serait trop long alors qu'il y a un accès beaucoup plus court et direct depuis le fond du lotissement vers la RD930. Il trouve par ailleurs que le fait de buser les fossés en bord des routes pour créer des trottoirs n'est pas en adéquation avec l'aménagement du bourg, le cabinet d'étude déconseillant ce genre de réalisations, pour privilégier plutôt des trames vertes et bleues, de manière à ne pas sururbaniser et préserver le caractère rural du village.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un problème de sécurité et que celui-ci ne peut pas attendre la finalisation du projet du centre bourg, les demandes de subventions devant être faites avant cet été.

I. Perrier soutient Mme le Maire en indiquant que ce débat durait depuis 2015 et que maintenant il y avait urgence.

Mme le Maire propose à M. Marcoux qu'il prenne contact avec les propriétaires des terrains attenants à la route pour proposer un autre piétonnier. Mais elle fait également remarquer que la commune a hérité de ce lotissement de la précédente municipalité et que nous nous devons de faire au mieux pour que les enfants puissent aller prendre le bus en toute sécurité et qu'il faudrait idéalement que cette solution soit opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire.

21538-Autres réseaux : il faut améliorer le bassin de rétention pluvial du lotissement de la Nauzette et améliorer le passage sous la route au niveau de la route des aiguillons et du chemin des communaux.

Il faut également ajouter des points lumineux d'éclairage public route de planques et route de la Thomaze en profitant de l'extension et enfouissement du réseau électrique pour bénéficier de subventions.

M. E Guy demande s'il est possible de subventionner un nouveau chauffage pour la salle des fêtes. Le conseil n'est pas favorable.

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 1 572 503.06 €

Recettes de la section de fonctionnement : 997 173 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté : 575 330.06 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 2018 : 1 572 503.06 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 831 743.26 €

Dont restes à réaliser dépenses : 196 012.94 €

Recettes de la section d'investissement : 672 123.62 €

Dont restes à réaliser recettes : 115 834 €

Excédent d'investissement reporté : 159 619.64 €

TOTAL INVESTISSEMENT : 831 743.26 €

TOTAL BUDGET 2018 : 2 404 236.32 €

L'assemblée délibérante : ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 à 17 voix pour.

20180404 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget Assainissement 2017 :

Excédent d'exploitation reporté 2016 : 20 684.31 €

Excédent d'exploitation 2017 : 880.83 €

Excédent d'exploitation total à reporter : 21 565.14 €

Restes à réaliser de dépenses : 260 099.82 €

Restes à réaliser de recettes : 180 755.47 €

Excédent d'investissement reporté 2016 : 84 815.26 €

Excédent d'investissement 2017 : 51 535.98 €

Excédent d'investissement total à reporter : 136 351.24 €

Proposition :

Affectation en réserves (1068) : 0 €
Excédent d'exploitation reporté en 2018 : 21 565.14 €
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 18 voix pour,
d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme détaillé ci-dessus.
20180405 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

*Arrivée de CB à 22 heures.
Présentation par Mme le Maire du Budget 2018, qui apporte des précisions quant aux amortissements pratiqués de la nouvelle Station d'épuration et des subventions s'y rapportant.*

Le budget est voté par nature :
1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 56 714.12 €
Recettes de la section de fonctionnement : 35 148.98 €
Excédent de fonctionnement reporté : 21 565.14 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2018 : 56 714.12 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 33 914.98 € (hors RAR dépenses)
Restes à réaliser (RAR) dépenses : 260 099.82 €
Recettes de la section d'investissement : 276 333.67 € (hors RAR recettes)
Restes à réaliser (RAR) recettes : 180 755.47 €
Excédent d'investissement reporté : 136 351.24 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2018 : 473 052.14 €

TOTAL BUDGET 2018 : 529 766.76 €

L'assemblée délibérante ADOPTE le budget assainissement pour l'exercice 2018 à 18 voix pour.

II- REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1) Dépôt de pain :

Publication d'une offre en début d'année pour un dépôt de pain à l'ancien local du Carretou :
3 professionnels et 2 salariés se sont manifestés.
C.Barthès a reçu 2 visites de M. Christopher ZAMPARUTTI (pâtissier/traiteur), qui n'a pas donné de suite.
Florent SZOPA qui est boulanger à VILLEBRUMIER depuis 3 ans, qui est très intéressé. Il dispose d'un nouveau local à Villebrumier et souhaite récupérer son ancien matériel pour Orgueil. Il doit étudier la possibilité d'un nouveau crédit avec son banquier. Ses horaires d'ouverture seraient : 7h30/12h30 et 16h/19h30, ouvert le dimanche matin et fermé le lundi.
Mme le Maire suggère qu'il serait souhaitable d'organiser une rencontre entre les commerçants d'Orgueil : Le Carretou, le restaurant et le boulanger. Il serait bien de mettre en place un partenariat avec l'école. Mme le Maire propose une mise à disposition gratuite dans un premier temps de l'ancien local du Carretou pour le démarrage de l'activité. Accord unanime des élus.

2) Remboursement frais de déplacement du personnel :

W.Authesserre présente les dispositifs de remboursement des frais de déplacement du personnel qui peuvent être applicables.

Pour cela l'agent doit avoir eu un ordre de mission, il doit privilégier l'emploi d'un véhicule municipal, le remboursement est applicable pour tout type de formation autorisé par la collectivité. Le forfait repas applicable est de 15.25 euros. Le nombre de formations par agent n'est pas limité. Une délibération sera prochainement proposée en conseil municipal.

3) PLUI :

Réglementation des zones A et N. Une proposition de découpage devra être faite vendredi et transmise à Mme Ruffat. Courant du mois de Mai un atelier sera organisé sur la réglementation et Mme Ruffat viendra en Mairie pour les définir les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Une réunion publique se déroulera le 26 juin pour présenter le nouveau zonage. 12 communes sont concernées par les OAP.

4) Aménagement du centre-bourg :

M. Toulet souhaite présenter l'avancée de l'aménagement du centre-bourg aux élus le 17/04/2018.

Y.Drezen confirme une orientation du scénario centré autour du terrain Jolibert avec une maison des associations, la poste, des services. Le presbytère sera aménagé dans un second temps. L'aménagement se fera de part et d'autre de la route départementale, des logements avec étage sont préconisés, la terrasse du café serait déplacée côté salle des fêtes. Pas de modification d'emplacement pour le Carretou. Une réunion publique est prévue le 17/05/18 à 18 heures 30. Le Pré-appel à candidature pour le bourg centre auprès du PETR est très favorable. Une labellisation éco quartier (QDM- Quartier durable méditerranéen) est même envisagée.

5) Divers :

-Mme AURIOL a fait une demande d'occupation du domaine public pour la vente d'œufs de Septembre à Mai de 16h à 18h. Le conseil est favorable.

-Mme le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes « surveillance qualité de l'air et audit énergétique des bâtiments communaux » de la communauté de communes (garage, maison Mahé-Nègre, salle des fêtes, cantine ancienne école)

- W.Authesserre : Suite à la demande d'E.Constans lors du précédent conseil, W.Authesserre s'est renseigné auprès de la communauté de communes, effectivement il est prévu la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères, mais sans trop de précisions pour l'instant quant à l'application.

Fin de séance à 23 heures.

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30.

20180401

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, JJ. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy

Absents excusés (4) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami, C.Barthès

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria, I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET COMMUNE

Budget Commune 2017 :

Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 330 784.73 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 329 545.33 €

Recettes – Dépenses : 1 344 177.01 - 1 014 631.68

Excédent de fonctionnement total à reporter : 660 330.06 €

Restes à réaliser de dépenses : 196 012.94 €

Restes à réaliser de recettes : 115 834 €

Déficit d'investissement reporté 2016 : 278 657.96 €

Excédent d'investissement 2017 : 438 277.60 €

Recettes – Dépenses : 853 320.55 - 415 042.95

Excédent d'investissement total à reporter : 159 619.64 €

Proposition :

Affectation en réserves (1068) : 85 000 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2018 : 575 330.06 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 17 voix pour :

d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

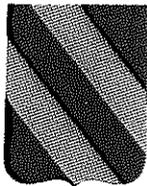
Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,



Catherine Villain

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ORGUEIL****Séance du 13 Avril 2018****L'an deux mille dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30.**E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL**20180402**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, JJ. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy

Absents excusés (4) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami, C.Barthès

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria, I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Madame Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2018.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, les taux appliqués seront les suivants :

taxe d'habitation = 22.37%

taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %

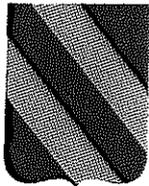
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 17 voix pour.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30.

20180403

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, JJ. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy

Absents excusés (4) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami, C.Barthès

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria, I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 1 572 503.06 €

Recettes de la section de fonctionnement : 997 173 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté : 575 330.06 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 2018 : 1 572 503.06 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 831 743.26 €

Dont restes à réaliser dépenses : 196 012.94 €

Recettes de la section d'investissement : 672 123.62 €

Dont restes à réaliser recettes : 115 834 €

Excédent d'investissement reporté : 159 619.64 €

TOTAL INVESTISSEMENT : 831 743.26 €

TOTAL BUDGET 2018 : 2 404 236.32 €

L'assemblée délibérante : **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 à 17 voix pour.

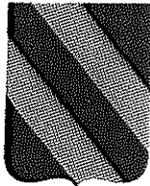
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,



DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30.

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

20180404

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (16) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, J.J. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy, C.Barthès

Absents excusés (3) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria, I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget Assainissement 2017 :

Excédent d'exploitation reporté 2016 :	20 684.31 €
Excédent d'exploitation 2017 :	880.83 €
Excédent d'exploitation total à reporter :	21 565.14 €

Restes à réaliser de dépenses :	260 099.82 €
Restes à réaliser de recettes :	180 755.47 €

Excédent d'investissement reporté 2016 :	84 815.26 €
Excédent d'investissement 2017 :	51 535.98 €
Excédent d'investissement total à reporter :	136 351.24 €

Proposition :

Affectation en réserves (1068) :	0 €
Excédent d'exploitation reporté en 2018 :	21 565.14 €

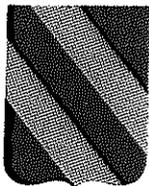
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à 18 voix pour.

d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,





E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30.

20180405

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (16) : A. Costaperaria, Y. Drezen, M. Marcoux, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, JJ. Llorens, A. Robert, D. Gaspar, W. Authesserre, S.Gama-Gouveia, I.Perrier, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, ME.Guy, C.Barthès

Absents excusés (3) : A.Duthoo, I.Aguilar, H.Adami

Procurations (2) : A.Duthoo a donné procuration à A.Costaperaria, I.Aguilar a donné procuration à A.Robert

Est nommée secrétaire de séance : M.Pujol

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 56 714.12 €

Recettes de la section de fonctionnement : 35 148.98 €

Excédent de fonctionnement reporté : 21 565.14 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 2018 : 56 714.12 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 33 914.98 € (hors RAR dépenses)

Restes à réaliser (RAR) dépenses : 260 099.82 €

Recettes de la section d'investissement : 276 333.67 € (hors RAR recettes)

Restes à réaliser (RAR) recettes : 180 755.47 €

Excédent d'investissement reporté : 136 351.24 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2018 : 473 052.14 €

TOTAL BUDGET 2018 : 529 766.76 €

L'assemblée délibérante ADOPTE le budget assainissement pour l'exercice 2018 à 18 voix pour.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,

